

## LES DUELS EN URUGUAY

Pour *LE TERROIR*

Ces combats sont fréquents dans la République Orientale. A propos de tout et de rien, ces messieurs invoquent le code des questions d'honneur, afin de savoir, s'il y a lieu ou non, à une rencontre. Il n'est donc pas surprenant de lire à tout instant dans les journaux locaux, des petites notes ainsi conçues :

"Encore un duel en perspective.—

"A la suite d'un article paru dans un journal et jugé offensant par le général Jean Antonio Pintos, celui-ci a envoyé ses témoins, MM. les généraux Bouquet et Da Costa, au journaliste, M. Domingo Cruz, qui s'est fait représenter à son tour par le Dr Justo Alonso et par l'ingénieur Otamendi. Un tribunal d'honneur va être nommé pour décider, s'il y a lieu ou non à une rencontre." Montevideo, 21 mars 1924.

Un duel.—

"A la suite d'une violente polémique de presse, un duel avait été concerté entre MM. Castells Ramos et Quemazon Arocena. Il a eu lieu aujourd'hui à midi, dans une propriété privée des environs de la capitale: deux balles ont été échangées sans résultat par les adversaires." Montevideo, 25 juin 1924.

"Incidents personnels entre législateurs.—

"Les députés Oribe Coronel et Andreoli, s'étant jugés offensés par des appréciations faites au cours d'une assemblée politique par le député Battle Berres, ont envoyé chacun leurs témoins à ce dernier.

Un tribunal d'honneur a été désigné pour décider s'il y a lieu ou non à une rencontre."

Avec nos principes, nous n'admettons pas que le duel soit une solution chevaleresque en dépit des souvenirs d'âges reculés. Richelieu n'essaya-t-il pas de mettre fin à cette manie duelliste qui décimait alors la noblesse du temps. Actuellement, il semble qu'en France le duel est disparu.

Mais ici..... est-ce par snobisme national? On se bat si souvent! Il suffit du moindre incident et la vie d'un homme compte pour peu.

Il paraît qu'on se sert de revolver! cet instrument compte donc dans la catégorie des armes chevaleresques? Ceux qui le choisissent doivent savoir pourquoi!

Disons plutôt que ceci est de la comédie, qu'on s'en tire très bien et que dans le duellisme comme en beaucoup d'autres choses, on y met de la politique. On parvient à "des échanges de balles sans résultats"!

Seulement, on croirait que les véritables politiciens n'en mettent pas du tout ou en mettent trop; l'ancien Président de la République Battle Ordnez a tué dans un duel, en 1920, le chef du parti blanc, Washington Beltran.

Réjouissons-nous que, chez nous, de pareilles mœurs n'existent pas. D'ailleurs, juridiquement, la mort en duel n'est-elle pas assimilée au meurtre ou homicide volontaire! Moralement, l'homme qui tue un autre homme n'est-il point un CAIN?

ROCHELLE.

## NOTRE CONCOURS

Extrait de la "Chronique Musicale" de Fred Pelletier dans le "Devoir" du 15 novembre.

La Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec, doit instituer un concours sur, dit-on, un motet religieux à trois voix égales avec accompagnement d'orgue. Ceci est on ne peut mieux et à défaut de maison d'édition qui achète des œuvres, est un encouragement précieux à la production canadienne.

Je ne sais pas encore quelles seront les conditions du concours. La principale, à mon avis, serait que la société entreprit à ses frais la publication de l'œuvre primée en donnant au compositeur soit un prix, soit un droit d'auteur. Cette dernière forme de récompense aurait ceci de bon que, la société se chargeant de faire l'annonce du morceau, elle profiterait des bénéfices comme l'auteur selon son activité à faire vendre l'œuvre.

Quoi qu'il en soit, louons sans réserve l'initiative de la société. Venant après celle de l'Edition Belgo-Canadienne, elle ajoute aux chances qu'ont nos compositeurs de voir leur travail trouver sa récompense.

Comme je le dis plus haut, le concours portera sur un motet à trois voix et orgue. Il faudrait maintenant que cet exemple fût suivi par la demande d'un morceau pour 4 voix égales ou mixtes sans accompagnement. Nombreuses sont les églises qui profiteraient d'une semblable combinaison de voix et l'a capella jouit de jour en jour d'une faveur plus marquée.

## NOTRE PEUPLE EST BEAU

Notre peuple est beau, certes!

Beau dans sa foi. Son regard n'est pas stupidement fixé sur le sol, mais d'instinct il regarde le ciel et goûte les joies supérieures de l'esprit.

Beau dans ses mœurs simples et honnêtes, dans la noblesse de ses sentiments, dans sa politesse native, dans sa proverbiale hospitalité, qui est une forme de la charité.

Beau jusque dans son amour du confort et du bien-être, qui tourne quelquefois au luxe et à la prodigalité, mais qui fait néanmoins chez lui contrepoids à l'égoïsme, et le garde de la sordide avarice.

Beau dans sa sociabilité, fruit de notre admirable organisation paroissiale.

Beau dans son esprit clair, dans son impeccable logique, dans son gros bon sens, en un mot dans son développement intellectuel et les merveilleuses aptitudes qui en sont la conséquence.

Mgr Eug. LAPOINTE.

(Suite de la page 169)

signataire de ces lignes n'était leur directeur, il leur ferait de grands compliments. Madame Mahy-Boulianne, remplaçant à quelques heures d'avis, une soliste malade, a remporté un grand succès. Nous l'en félicitons et remercions bien sincèrement. M. Jos. Lemieux, de sa voix chaude et bien timbrée, a solidement rendu le rôle de Pierre. M. M. J. Bouliane, dans le rôle du récitant nous a fait admirer sa diction pure et nette. Les rôles écrasants d'accompagnateurs étaient dévolus à M. Léonce Crépeault, pour la partie d'orgue, et à Mlle de Varennes, pour celle du piano. L'auditoire a vivement admiré le thème symphonique, très difficile, joué par ces deux artistes et tous les choristes et le directeur s'unissent pour leur dire combien ils ont apprécié leurs précieux concours.

Raoul DIONNE.